

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (35e réunion)

Tenue le mercredi 20 novembre 1996

Ordre du jour:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. L'AECS et retour en classe.
5. Projet de réouverture des conventions collectives et moyens d'action.
6. Mise à jour des tâches.
7. Structures de concertation.
8. Divers.

Présences : 137 membres.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Résolution 35.1

Il est proposé de nommer Richard Moisan à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Hélène Denis

App. : André Mercier

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ACCEPTATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES

Résolution 35.2

Il est proposé d'accepter Marie-Josée Champagne, Sylvie Clément-Audette, Martine Couture, Danielle M. Dion, Jeannine Gouin et Jupiter Nakhla comme nouvelles et nouveau membre du SPECS.

Prop. : Claude Belzile

App. : Pierre Maréchal

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 35.3

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop. : Roger Plamondon

App. : Claudette Montreuil

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. L'AECS ET RETOUR EN CLASSE

Invité : Dominic Paillé. L'AECS remercie le SPECS pour l'appui qu'il a donné à la lutte étudiante et souligne que l'Association appuiera toute lutte à venir des profs pour contrer les compressions budgétaires.

4. L'AECS ET RETOUR EN CLASSE (suite)

Résolution 35.4

Il est proposé que l'Assemblée générale recommande aux enseignantes et aux enseignants de ne donner aucun examen et de ne réclamer aucun travail les jeudi et vendredi, 21 et 22 novembre 1996.

Prop. : Martin Riou

App. : Marie Théoret

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martin Riou mentionne que le B.E. n'a pas l'intention de cautionner une prolongation du calendrier scolaire.

5. PROJET DE RÉOUVERTURE DES CONVENTIONS COLLECTIVES ET MOYENS D'ACTION

Martin Riou présente la proposition patronale de compressions budgétaires par la réouverture des conventions collectives.

Proposition principale :

Il est proposé que l'Assemblée générale entérine les propositions 1, 2, 4 et 5 adoptées au Regroupement cégep élargi FNEEQ du 15 novembre 1996, à savoir:

1. Que la réunion élargie du Regroupement cégep rejette la proposition gouvernementale du 13 novembre 1996.
2. Que la réunion élargie du Regroupement cégep mandate les représentantes et les représentants de la FNEEQ (CSN) au CCSPP et aux instances confédérales pour dégager une réponse harmonisée CSN et, dans toute la mesure du possible, avec les autres organisations syndicales sur la base suivante :

Que, dans le but d'élaborer une proposition globale qui vise à maintenir l'emploi et à financer adéquatement les services publics, la CSN considère les paramètres suivants:

5. PROJET DE RÉOUVERTURE DES CONVENTIONS COLLECTIVES ET MOYENS D'ACTION (suite)

Proposition principale : (suite)

- . Pas de réouverture des conventions collectives - y incluant le rapatriement local des coûts de convention et de la sécurité d'emploi - là où elles sont signées et exigent de procéder à la signature des conventions collectives pour les groupes qui n'ont toujours pas d'entente.
 - . Garanties sur le maintien de l'emploi dont le contenu serait défini par les fédérations et le secteur concernés.
 - . Augmentation des revenus de l'État par le biais de la fiscalité en faisant appel aux couches les plus riches et aux institutions et transactions financières, de façon à financer adéquatement les services publics et à préserver les sommes dévolues à l'aide sociale.
 - . Respect du principe suivant :
les surplus du RREGOP appartiennent aux salariées et salariés et ils ne doivent pas être utilisés sans leur accord.
4. Que la réunion élargie du Regroupement cégep demande à la CSN :
- . la publication, dans ses rangs, du rapport de la Commission sur la fiscalité et d'un compte rendu précis de la situation actuelle de cet important dossier;
 - . d'informer rapidement ses membres des moyens qu'elle entend mettre en branle pour la poursuite de la lutte pour la défense de sa plate-forme fiscale;
 - . de reconsidérer la pertinence de maintenir son engagement de la suppression du déficit budgétaire en quatre ans, étant donné que le dossier de la réforme fiscale n'a pas, pour l'instant, progressé et que «la colonne des revenus (...) est la grande laissée pour compte du Sommet».

**5. PROJET DE RÉOUVERTURE DES CONVENTIONS COLLECTIVES
ET MOYENS D'ACTION (suite)**

Proposition principale : (suite)

5. Que la réunion élargie du Regroupement cégep demande à la CSN de produire un rapport précis des résultats de la Conférence sur le devenir socio-économique du Québec de mars 1996 et du Sommet sur l'économie et l'emploi des 30, 31 octobre et 1er novembre 1996, et que ce rapport soit soumis aux assemblées générales des syndicats CSN afin que les membres CSN puissent en débattre et se prononcer sur ces résultats ainsi que sur toute éventuelle poursuite de participation de la part de la CSN à de telles instances et/ou Sommets.

Prop. : Martin Riou

App. : Denis Lamoureux

Amendement :

Il est proposé de remplacer le 3e point de la proposition 4 par le texte suivant : «de réaffirmer notre engagement de la suppression du déficit budgétaire en 4 ans, dans le cadre d'une réforme fiscale».

Prop. : Mireille Letendre

App. : Denis Thériault

REJETÉ À LA MAJORITÉ

Résolution 35.5

L'amendement suivant est proposé : biffer dans la proposition 2 : «le gouvernement fait le ménage dans sa propre administration avant de nous faire toute demande».

Prop. : Diane Lemay

App. : Martin Circé

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Amendement :

Il est proposé de remplacer dans la proposition 2 : «ils ne doivent pas être utilisés sans leur accord» par «il n'est aucunement question d'y toucher».

Prop. : Michel Marc Lemieux

App. : Normand Fortin

REJETÉ À LA MAJORITÉ

**5. PROJET DE RÉOUVERTURE DES CONVENTIONS COLLECTIVES
ET MOYENS D'ACTION (suite)**

Résolution 35.6

Il est proposé d'adopter la proposition principale telle qu'amendée.

Prop. : Martin Riou

App. : Denis Lamoureux

On prend le vote sur la proposition principale telle qu'amendée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Résolution 35.7

Il est proposé par l'Assemblée générale

- 1) que la CSN prenne ses distances par rapport au P.Q.;
- 2) que, dans les plus brefs délais, en collaboration avec le mouvement syndical, le mouvement étudiant, le mouvement populaire et le mouvement des femmes, la CSN étudie la possibilité de promouvoir lors des prochaines élections provinciales des candidatures indépendantes des partis politiques actuels issues de ces différents milieux.

Prop. : Yves Lawler

App. : Denis Pelletier

Le vote scindé est demandé.

Proposition #1 :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition #2 :

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Proposition principale :

Il est proposé que l'Assemblée générale entérine la proposition 3 adoptée au Regroupement élargi FNEEQ du 15 novembre 1996, à savoir :

3. Que la réunion élargie du Regroupement cégep mandate les représentantes et les représentants de la FNEEQ (CSN) au CCSPP et aux instances confédérales afin de proposer que soit développé un plan de mobilisation à court et à moyen termes, et ce, dans toute la mesure du possible, avec les autres organisations syndicales.

**5. PROJET DE RÉOUVERTURE DES CONVENTIONS COLLECTIVES
ET MOYENS D'ACTION (suite)**

Proposition principale (suite)

Que les assemblées générales soient convoquées rapidement afin de rejeter la proposition gouvernementale du 13 novembre 1996 et discuter de la conjoncture et du cadre stratégique à développer.

Que tous les syndicats FNEEQ (CSN) organisent avec le mouvement étudiant et les groupes populaires une manifestation d'envergure au Congrès national du Parti québécois pour dénoncer les coupures dans le secteur public, et que la CSN en fasse tout autant.

Prop. : Jean Lacharité

App. : Guy Lemire

Amendement :

Il est proposé d'ajouter à la fin du 1er paragraphe de la proposition 3 du Regroupement élargi FNEEQ : «incluant une journée de grève dans tout le secteur public avant le 9 décembre 1996».

Prop. : Yves Lawler

App. : Pierre Morrissette

Résolution 35.8

Il est proposé un sous-amendement à l'amendement: «Remplacer «une journée de grève» par «des journées de grève».

Prop. : Denis Lamoureux

App. : André Mercier

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Résolution 35.9

Il est proposé d'adopter la proposition principale telle qu'amendée.

Prop. : Jean Lacharité

App. : Guy Lemire

On prend le vote sur la proposition principale telle qu'amendée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. PROJET DE RÉOUVERTURE DES CONVENTIONS COLLECTIVES ET MOYENS D'ACTION (suite)

Résolution 35.10

Il est proposé que la CSN publicise une démonstration claire, concrète et pédagogique que le problème actuel des finances publiques n'est pas un problème de dépenses mais de revenus.

Prop. : Raymond Munger

App. : Martin Riou

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6. MISE À JOUR DES TÂCHES

Claude Tétreault présente le dossier.

Résolution 35.11

Il est proposé que l'Assemblée générale adopte les trois propositions suivantes :

- 1) Que le Collège minimise les surplus prévus en allocation et que l'ensemble des ressources à l'enseignement soit entièrement alloué à leur fin propre.
- 2) Que le Collège alloue équitablement à chaque département les ressources auxquelles il a droit sur la base d'un pourcentage égal des allocations générées par la formule.
- 3) Que l'Assemblée générale mandate le Bureau exécutif pour dénoncer publiquement le Collège sur le surplus de 16 ETC et la demande du Collège de réouvrir la convention collective.

Prop. : Martin Riou

App. : Michèle Lebrun

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. STRUCTURES DE CONCERTATION

Reporté.

Denis Lamoureux propose la levée de l'assemblée.

Martin Riou, président

Jean Lacharité, secrétaire